

AGGLOMERATION DE FRIBOURG  
AGGLOMERATION FREIBURG

**Préavis de la Commission financière  
sur le rapport de l'organe de révision  
et le message n° 27 du Comité au Conseil  
en vue de l'approbation des comptes 2023 de l'Agglomération**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée de prendre position sur le rapport de l'organe de révision et d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 13 mai 2024, la *CF* s'est réunie afin d'examiner les comptes 2023 de l'Agglomération de Fribourg (ci-après *Agglomération*), figurant notamment dans le message n° 27 du *Comité d'agglomération de l'Agglomération (ci-après Comité)* du 18 avril 2024 et le rapport de l'organe de révision.

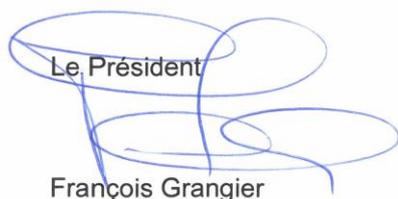
À l'occasion de la séance de la *CF* du 13 mai 2024, M. Célien Berthold a exposé les conclusions de la fiduciaire CORE, qui a révisé les comptes 2023 de l'Agglomération, et a répondu aux questions de la *CF*. La délégation du *Comité*, composée de membres du Dicastère des finances et des ressources humaines ainsi que du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité, a répondu aux questions de la *CF* portant sur le message n° 27 et ses annexes.

La *CF* relève qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination et que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales en vigueur. Elle remercie le *Comité* pour sa collaboration.

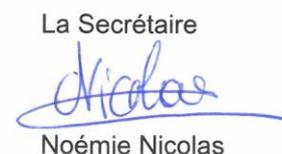
Après délibération, la *CF*, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil d'agglomération de l'Agglomération d'approuver les comptes 2023, soumis dans le message n° 27 et le rapport de l'organe de révision.

Villars-sur-Glâne, le 13 mai 2024

Au nom de la Commission financière  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président  
  
François Grangier



La Secrétaire  
  
Noémie Nicolas